

Image not found or type unknown



partage de la maison familial

Par **lilyo063**, le **02/01/2009** à **21:11**

bonjour j'ai divorcé il y a maintenant deux ans et étant propriétaire je rembourse donc notre prêt seul depuis 2 ans un notaire que je soupçonne être un ami de mon ex femme m'a fait savoir que cette somme ne sera pas prise en compte lors du partage des biens ce que je ne trouve pas normal mais ne connaissant pas la loi aussi bien que lui je ne sais plus quoi en penser pourriez-vous me donner votre avis je vous en serai reconnaissant. merci d'avance